



N° 023 /MISP/DC/SGM/DGPR/SA

Cotonou, le 14/11/2025

Communiqué Radio-Télévisé

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique communique :

Il sera organisé au titre de l'année 2025, le concours de recrutement de sept cent quinze (715) élèves agents de police au profit de la Police républicaine.

1°- CONDITIONS D'ACCES AU CONCOURS

Les candidats doivent remplir les conditions ci-après :

- être de nationalité béninoise ;
- jouir de ses droits civiques et être de bonne moralité ;
- n'être frappé d'aucune des incapacités prévues par la loi ;
- être âgé, au 31 décembre 2025, de **18 ans au moins et de 25 ans au plus** pour les candidats civils (**être né au plus tôt le 31 décembre 2007 et au plus tard le 31 décembre 2000**) puis de **26 ans au plus** pour les candidats militaires démobilisés au 31 décembre 2025 (**être né au plus tôt le 31 décembre 2006 et au plus tard le 31 décembre 1999**) ;
- avoir obligatoirement une taille minimale de :
 - **1,70 m** pour les candidats de sexe masculin ;
 - **1,65 m** pour ceux de sexe féminin.
- ne pas être agent de l'Etat ;
- être titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme reconnu équivalent ;
- n'avoir jamais fait l'objet d'une poursuite judiciaire, d'une incarcération ni d'une condamnation, même assortie de sursis ;
- Les candidatures féminines sont vivement souhaitées.

2° - PIECES A FOURNIR

Le dossier de candidature doit être obligatoirement soumis en ligne à l'adresse <https://concours.dgpr.easyteam.bj> du **lundi 17 au vendredi 28 novembre 2025**. Il comporte un formulaire d'inscription à renseigner en ligne par le candidat et les pièces suivantes à joindre :

- une copie d'acte de naissance sécurisé ;
- une copie légalisée du certificat de nationalité ;
- un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois **(03)** mois à la date du dépôt des dossiers ;
- une copie légalisée du diplôme de baccalauréat ou de tout autre diplôme reconnu équivalent ou une copie de l'équivalence du baccalauréat obtenu à l'étranger ;
- une copie légalisée de l'équivalence du baccalauréat obtenu à l'étranger ;
- un droit d'inscription fixé à dix mille **(10.000)** francs CFA à payer par voie électronique sur la plateforme du concours pour le compte du Trésor public ;
- une photocopie du certificat d'identification personnelle (CIP) ou de la carte d'identité biométrique ou d'un passeport en cours de validité.

3° - MATIERES DE COMPOSITION

Les candidats retenus à l'issue de l'étude de dossiers, composeront dans les deux **(02)** matières ci-après :

- une épreuve physique et sportive consistant en une course de quatre mille **(4000)** mètres pour les candidats de sexe masculin et de deux mille **(2000)** mètres pour les candidats de sexe féminin ;
- une épreuve écrite de dissertation de culture générale d'une durée de trois **(03)** heures, pour les candidats qui seront déclarés admissibles à l'issue de l'épreuve physique et sportive.

4° CENTRE DE COMPOSITION

Les centres retenus par département pour les épreuves sportive et écrite seront précisés ultérieurement.

Pour tous renseignements complémentaires, prière consulter le site de la Direction générale de la Police républicaine www.dgpr.bj ou se rapprocher des Directions départementales de la Police républicaine.



LE MINISTRE
Alassane SEIDOU